

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)



Université d'Abomey-Calavi
(UAC)



Faculté de Droit et de Sciences Politiques
(FADESP)



Chaire UNESCO des Droits de la
Personne et de la Démocratie

THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI
Option Droit Privé

L'indépendance du pouvoir judiciaire dans les Etats d'Afrique francophone : cas du Bénin et du Sénégal

Présentée et soutenue publiquement le 25 novembre 2016 par

Gildas Enagnon NONNOU

Mention : « Très honorable »

JURY

Président du Jury : Professeur **Dorothé C. SOSSA**, Agrégé des facultés de droit, droit privé et sciences criminelles, Professeur titulaire, Université d'Abomey- Calavi (Bénin)

Directeur de Recherche : Professeur **Joseph F. DJOGBENOU**, Agrégé des facultés de droit, droit privé et sciences criminelles, Université d'Abomey-Calavi

Rapporteurs

- Professeur **Roch C. Gnahoui DAVID**, Agrégé des facultés de droit, droit privé et sciences criminelles, Université d'Abomey-Calavi
- Professeur **Abou Dramane OUATTARA**, Agrégé des facultés de droit, droit privé et sciences criminelles, Université Félix HOUPHOUËT BOIGNY de Cocody- Abidjan (Côte d'Ivoire)
- Professeur **Moïse TIMTCHUENG**, Agrégé de droit privé et sciences criminelles, Université de Dschang (Cameroun)

Novembre 2016